

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 5 décembre 2017

CP2017_12_13
id. 3667

L'an deux mille dix sept, le cinq décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION
D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 5 LOGEMENTS
RÉSIDENCE LA BATELLERIE II
COMMUNE DE LAMAGISTÈRE**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn-et-Garonne Habitat. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements situés résidence la Batellerie II à Lamagistère.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 467 569 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	150 929,00 €
* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	94 266,00 €
* Subvention Etat	14 759,00 €
* Subvention CD 82	19 050,00 €
* Subvention Mairie	188 565,00 €
Total	467 569,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 245 195 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 67713.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 122 597,50 €, soit 50 % d'un montant global de 245 195 €, la communauté de communes des deux rives se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 octobre 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements-résidence la Battellerie II, située à Lamagistère, la garantie du Département à hauteur de 122 597,50 €, soit 50 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que la communauté de communes des 2 rives se porte garante à hauteur de 50 % du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 26 octobre 2017 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC